

rité de ceux qui seront présents à l'assemblée qui sera convoquée par le président ou l'un des vice-présidents pour le temps d'alors, en la manière ci-après prescrite, et tenue aussitôt qu'il sera convenable, procéderont à l'élection du dit bureau de directeurs, comme susdit, et l'élection ainsi faite sera aussi bonne et valable que si elle eût été faite le dit dernier vendredi de février.

- 10 V. Et qu'il soit statué, qu'avenant en aucun temps le décès, la démission ou résignation de quelqu'une des personnes élues comme membres du bureau des directeurs, Charges de directeur vacantes. durant le temps pour lequel elle aura été
- 15 élue, alors et dans ce cas il sera loisible aux autres membres du dit bureau de directeurs ou à la majorité du quorum présent à aucune réunion du dit comité dûment convoquée, de choisir un membre ou des membres de la dite
- 20 corporation pour remplir la charge ou les charges ainsi vacantes ;—Pourvu toujours, Proviso. que la personne ou les personnes qui pourront être ainsi élues ne demeurent en charge que jusqu'à l'époque à laquelle les membres
- 25 auxquels ils succèdent seraient sortis d'office.

- VI. Et qu'il soit statué, que la dite corporation La corporation consistera des membres ordinaires, junior et honoraires. consistera d'un nombre infini de membres ordinaires, de jeunes membres et de membres honoraires qui seront tous
- 30 élus de temps à autre, conformément aux règles et réglemens de l'institut, et seront choisis d'après les formes et sous les restrictions et conditions ci-après prescrites, les membres ordinaires étant ceux qui, au-dessus
- 35 de dix-huit ans, paieront et fourniront à la dite corporation tel prix d'entrée et souscription annuelle qui sont fixés par les règles et réglemens de la dite corporation ; les jeunes membres étant ceux qui ayant moins de
- 40 dix-huit ans paieront et fourniront tel prix d'entrée et souscription annuelle qui pourront être fixés par les dites règles et réglemens mais qui ne voteront pas dans les assemblées de la dite corporation et ne seront éligibles